

POURQUOI « Vent de Colère ! » REFUSE TOUTE FORME D'EOLIEN INDUSTRIEL

1-DIRE QU'A CAUSE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE, IL FAUT FAIRE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL¹ EST UNE IMPOSTURE POLITIQUE

« La France s'est engagée ... »

La directive européenne (2001) pour passer de 15 à 21% la part de renouvelable dans l'électricité est une directive « **sans contrainte ni pénalité** » et le représentant français a déclaré à l'époque que la France ne changerait pas sa position quelque soit le bilan de cette directive à faire en 2004. Ce bilan a eu lieu et la Commission européenne ne s'est fendu que de quelques banalités. Quand l'ADEME avec des trémolos dans la voix dit « oui, mais c'est la parole de la France !!! », on la renvoie à l'attitude de la France vis-à-vis des directives sur le déficit et sur la chasse, directives elles, avec contraintes et pénalité. Le couplet patriotard est d'autant plus odieux que proféré au colloque éolien de l'ADEME (déc.2004) où l'on traite les parlementaires de « faux-culs » et que, l'ADEME, complètement inféodé à l'EWEA², et les promoteurs se battent pour importer et n'utiliser que des machines danoises, allemandes, etc. qui pèseront lourds dans le déficit de la balance commerciale française. Et ces machines serviront à fabriquer une électricité très chère qu'on revendra à bas prix à nos voisins.

Cette directive n'a jamais parlé d'éolien et c'est Y.Cochet, l'ADEME et le SER (syndicat des énergies renouvelables : AREVA, SHELL, BRITISH PETROLEUM, TOTAL, EDF, ...) qui, de façon unilatérale, ont décidé en 2001, que cela représenterait 35 TWh par an en 2010 soit 14000 MW éoliens installés.

2-L'EOLIEN INDUSTRIEL EN FRANCE EST TOTALEMENT INUTILE

L'éolien industriel ne peut pas diminuer les émission de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont : le gaz carbonique CO₂, le méthane CH₄, l'oxyde d'azote N₂O, les hydrofluorures de carbone HFC, les perfluorures de carbone PFC, l'hexafluorure de soufre SF₆. Ils peuvent tous être ramenés en équivalent CO₂. On parle alors de Pouvoir Réchauffant Global ou PRG. Le gaz carbonique représente la majeure partie du PRG produit en France en 2003 soit 70%.

En 2003 le PRG total français se décompose par source de la façon suivante (source CITEPA) :

Agriculture/sylviculture	27%
Transport routier	21%
Industries manufacturières	20%
Résidentiel/tertiaire	19%
Transformation d'énergie (hors prod. d'électricité)	6%
Production d'électricité	5%
Autres transports	1%
Autres sources	1%

On voit donc que L'EOLIEN INDUSTRIEL (QUELQUE SOIT SON VOLUME) EST ABSOLUMENT SANS AUCUN EFFET SUR 95% DES SOURCES DE PRODUCTION DE GES ! (et encore dans la production d'électricité on devrait enlever les GES produit par les centrales utilisant l'incinération des déchets sur lequel l'éolien industriel ne peut également rien faire). Le thermique restant est utilisé pour la régulation des variations de la demande et ne peut en aucun cas être remplacé par de l'éolien industriel essentiellement INTERMITTENT. Donc L'EOLIEN INDUSTRIEL NE PEUT ABSOLUMENT PAS REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ! Ceux qui prétendent cela sont stupides et/ou malhonnêtes.

Même en bloquant notre production d'électricité au niveau fin 2003, on couvre encore largement la consommation jusqu'en 2010.

La consommation d'électricité en France en 2003 se montait à 413 TWh (source : « L'énergie en France – chiffres clés » Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - édition 2004 p.23). En prenant le chiffre donné par RTE de 1,4% d'augmentation annuelle de la consommation, on arrive fin 2010 à 455,2 TWh fin 2010. Or la production 2003 se monte à 490,8 TWh, soit un excédant de 35,6 TWh. En 2003, le solde exportation moins importation se monte à 66 TWh (op. cité p.22). Il suffit donc de diviser en gros nos exportations 2003 par 2 pour couvrir notre demande 2010 et cela sans éolien industriel intermittent, coûteux et nuisible.

L'augmentation de la demande jusqu'en 2010 absorbe largement l'électricité que pourrait produire 10 à 14 GW éoliens installés et cet éolien n'aura servi à rien.

14 GW à 25% du temps soit pendant 2190 heures/an produisent 30,7 TWh (et 10 GW, 21,9 TWh) Or l'augmentation de la demande (toujours avec le chiffre de 1,4% par an de RTE) nous donne 455,2

¹ L'éolien industriel veut alimenter le réseau et s'oppose à l'éolien en autoconsommation

² European Wind Energy Association

TWh en 2010 soit une augmentation de $455,2 - 413 = 42,2$ TWh. C'est largement plus que ce que produirait 14 GW éoliens et tous cet éolien n'aurait servi à rien.

Nous exportons 15 à 20% de notre production d'électricité. La moitié de nos exportations 2003 suffira à couvrir l'augmentation de la demande jusqu'en 2010 et cela sans éolien nuisible et coûteux

3-L'EOLIEN INDUSTRIEL CONTRIBUE A L'ACCROISSEMENT DES EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

L'éolien industriel ne produit l'équivalent à capacité maximale que pendant 2200 heures par an en moyenne en France, soit un taux de charge de 25% et il doit être régulé par du thermique le reste du temps. Pour chaque MW éolien il faut 1 MW thermique marchant 3 fois autant et le CO2 économisé par l'éolien est produit 3 fois par le thermique qui sert à le réguler. Or le thermique à flamme a produit 25 TWh en 2003 et pour réguler 10 à 14 GW d'éolien industriel il faudra multiplier ce parc de thermique à flamme par un facteur d'au moins 4. En conséquence, l'éolien industriel contribue à l'accroissement des émissions de GES et cela d'autant plus que l'on en installe. Nous donnons rendez vous chaque année à l'ADEME pour constater l'augmentation du parc de thermique à flamme en relation directe avec les nouveaux MW éoliens installés. L'ADEME propose de réguler l'éolien industriel par de l'hydraulique. Mais cette filière est au bout de ses capacités et tout hydraulique utilisé doit être « remboursé » par du thermique.

Même au Danemark (sans nucléaire ni hydraulique) qui tire 17% de son électricité de l'éolien industriel, ils n'arrivent pas à baisser les émissions de gaz à effet de serre. En Allemagne, 14000 MW éoliens installés sont un désastre écologique total (long article de DER SPIEGEL 20-03-04 traduit sur www.ventdecolere.org). Cela n'empêche pas l'ADEME et les promoteurs de pleurer sur le « retard » éolien de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

4-L'EOLIEN INDUSTRIEL COUTE TRES CHER A LA COLLECTIVITE

Pour 14000 MW installés en 2010, l'éolien industriel coûtera :

- 13,2 milliards d'euros de surcoût par rapport au nucléaire
- 3,6 milliards d'euros pour l'extension du réseaux (les lieux de productions ne sont pas ceux de consommation)
- 1,7 milliards d'euros pour la construction de centrales de « réglages » nécessaires à la régulation de l'éolien.

Soit au total 18,5 milliards d'euros, sans compter les importations de combustible fossile, le coût des tonnes de CO2 produites pour la régulation, la perte de valeur des habitations des riverains, les 2/3 de la taxe professionnelle payée par le contribuable, etc.

Ces 18,5 milliards sont payés par la CSPE (contribution au service pour l'électricité) prévue à l'origine pour les ménages en précarité) qui apparaît sur chaque facture d'électricité. Cela représente 40 à 80 euros par foyer et par an presque exclusivement pour l'éolien et va augmenter chaque année. On notera que les industries grosses consommatrices d'électricité ne payent qu'une CSPE plafonnée, le report se faisant sur les autres consommateurs.

Ces surcoûts sont cachés au consommateur.

5-L'EOLIEN INDUSTRIEL ENRICHIT OUTRAGEUSEMENT LES PROMOTEURS PRIVES

En 2001, le ministre Cochet a empêché la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) de sortir son rapport sur l'éolien industriel avant que l'arrêté sur le prix de rachat soit signé. Ce rapport nous dit : **« le tarif proposé se situe très au-dessus de toutes les estimations raisonnables des coûts de revient de la filière éolienne. Le développement de la spéculation liée aux réservations de sites depuis l'annonce de ce tarif est d'ailleurs révélateur de rentabilités tout à fait excessives : plus de 20% après impôts, garantis sur 15 ans [par l'Etat], même pour des sites moyennement ventés »**

Cette rentabilité est encore très largement accrue si l'on prend en compte :

- les revenus générés après la 15^{ème} année.
- la diminution du prix de revient de la filière éolienne dû au progrès technique sur les machines (diminution hautement revendiquée par A.Antolini [Le Monde 07/11/2002] et par d'autres promoteurs qui annoncent même passer prochainement en dessous du coût de la filière du cycle combiné à gaz [colloque de Metz du 12/02/2003 et « le téléphone sonne » France-Inter le 9/5/2003]). Si on augmente la longueur de pale de 10%, l'énergie produite augmente de 20%. Si avec une nacelle plus haute on a 10% de vent en plus cela donne 30% d'énergie en plus.
- la minimisation volontaire de la production dans les premières années pour profiter d'un meilleur prix les 10 années suivantes : 1 kWh non produit la 5^{ème} année est ainsi un investissement pouvant rapporter jusqu'à 22% par an pendant 10 ans (rapport de la CRE). De l'année 6 à l'année 15, le prix est celui du taux de fonctionnement des années 1 à 5. Ceci explique que sur beaucoup de centrales éoliennes, on voit toujours une ou deux machines à l'arrêt pendant les premières années.

- la recherche de la proximité de sous stations EDF, quitte à se trouver à proximité des habitations pour économiser sur les lignes raccordement obligatoirement souterraines.
- les subventions de toutes origines (conseils généraux et régionaux, ADEME, etc ...), aides de l'ANVAR, prêts bonifiés, ...
- etc.

On se situerait actuellement plus au delà de 30% que de 20%. Avec une telle rentabilité, un seul but : **investir le plus vite possible et le plus d'argent possible.**

6- LES PROMOTEURS VOUDRAIENT DES PROFITS ENCORE PLUS ELEVES !

Le SER (syndicat des énergies renouvelables) a fait faire par le Boston Consulting Group (BCG) une étude³ intitulée « Donner un nouveau souffle à l'éolien terrestre – Développement de l'éolien terrestre en France » et longuement exploitée à Caen. Cette étude n'est qu'une longue litanie des freins que le SER veut faire sauter pour gagner encore beaucoup plus d'argent :

- faire disparaître la dégressivité du prix Cochet de rachat du kWh avec le temps
- faire sauter la limite des 12 MW par site
- ne pas utiliser la procédure d'appel d'offre
- obliger RTE à faire payer les raccordements beaucoup moins chers
- donner la priorité des raccordements à l'éolien industriel
- rendre RTE responsables d'objectifs chiffrés en matière de raccordement
- rendre les préfets responsables d'objectifs chiffrés en matière de raccordement
- supprimer l'enquête publique
- faire payer par le gouvernement des campagnes de marketing pour l'éolien industriel
- etc...

Et au colloque éolien de l'ADEME à Caen, dans la foulée, **les députés se sont fait traiter de « faux-culs »** soit disant parce qu'ils disent qu'ils veulent de l'éolien industriel et ne font rien pour cela. Qu'ils s'en souviennent au moment de voter la loi sur l'énergie.

7-L'EOLIEN INDUSTRIEL FREINE LA CROISSANCE ET DEGRADE LA BALANCE DES PAYEMENTS

Jeumont s'est lancé dans la fabrication de machines de 1 MW et plus et c'est un échec. Il serait très fortement question d'arrêter cette production dont les promoteurs ne veulent plus. Vergnet fait des machines qui marchent bien mais d'une puissance insuffisante (moins d'un MW). On est donc condamnés à utiliser exclusivement des machines importées. Pour 10000 à 14000 MW à 1 million d'euros environ le MW, cela donne une idée de l'ordre de grandeur de l'impact destructeur sur la balance des paiements.

Le plus beau : l'électricité éolienne chèrement payée par la collectivité est réexportée en partie à un prix extrêmement bas à tous nos voisins. Cela fait qu'on achète aux allemands, danois et espagnols des aérogénérateurs très coûteux pour produire en France une énergie très chère qu'on leur exporte à bas prix et sans CSPE (sans compter pour l'Espagne la ligne THT qui servira à cette exportation !). C'est vraiment une stratégie « perdant – perdant »

Ces capitaux absorbés par l'éolien industriel manqueront pour le solaire thermique, l'habitat bioclimatique, les pompes à chaleurs, la géothermie industrielle, les économies d'énergies, les hydroliennes... Toutes ces activités utiliseraient les sociétés industrielles et les PME françaises. De plus, la suppression de la CSPE donnerait un coup de pouce à la croissance.

8-L'EOLIEN INDUSTRIEL NE CREE AUCUN EMPLOI PERMANENT

Par emploi permanent, on entend des emplois qui subsistent une fois les machines en fonctionnement. L'ouvrier qui coule le béton du socle n'est pas un emploi permanent. Les centrales se surveillent à distance par télé transmission. Les équipes de maintenance peuvent se déclencher quelque soit leur résidence. S'il est concevable qu'un ou plusieurs techniciens résident en France dans le cas de nombreuses centrales d'un même constructeur, fin 2003, 100 MW tournaient dans l'Aude et il y avait **zéro emploi permanent**. Par contre, on compte un emploi par MW chez le constructeur danois, allemand ou espagnol.

9-L'EOLIEN INDUSTRIEL, C'EST LE SACCAGE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET HISTORIQUE ET LA MORT DU TOURISME VERT

L'éolien industriel est un saccage du patrimoine paysager et historique. Des paysagistes aux ordres vous expliquent « qu'il faut partager le paysage avec un éolien industriel qui sera là de toute façon » (!) Alors sans vergogne on met des centrales dans les paysages les plus magnifiques et dans des sites historiques emblématiques : Pont d'Avignon, Larzac, abbaye cistercienne de Fontfroide, abbaye cistercienne de Villelongue, champ de bataille d'Azincourt, Château de Thoiry, Cap Corse, Avignonet Lauragais, Saint Félix Lauragais, etc. Le touriste « plage – boîte de nuit » ne se soucie peu en général de l'éolien industriel terrestre sauf quand il est agressé de façon désastreuse par des projet en mer (SHELL, TOTAL). Il existe par contre un tourisme **en forte progression**, le tourisme vert, tourisme de terroir qui se nourrit de

³ Commentée sur www.ventdecolere.org

paysages, de « pays », de monuments (églises, abbayes, châteaux, ...) et de gastronomie locale. Les infrastructures correspondantes sont en règle générale très sous équipées. Les gîtes ruraux, tables et chambres d'hôtes refusent du monde. Dans beaucoup de régions, les acteurs sont assis sur une mine d'or. L'éolien industriel va totalement « sinistrer » cette ressource aux potentialités réelles et prometteuses de revenus et d'emplois qui vont très au delà de la taxe professionnelle de l'éolien (dont 2/3 est payé par le contribuable). C'est un véritable suicide économique que commet alors l'élu qui accepte l'éolien industriel. Combien d'années faudra-t-il après coup pour rattraper et compenser les dommages causés à la première destination touristique au monde ?

Pour l'ADEME, l'éolien industriel va être la source d'un tourisme industriel. L'expérience sur les sites existants, montre qu'après un succès de curiosité de quelques mois, c'est l'indifférence ou la fuite (qui augmente avec la prolifération des centrales).

Pour les promoteurs et l'ADEME, l'article R111.21 du code de l'urbanisme n'a aucune valeur.

L'énorme tribut payé par l'avifaune (et les chiroptères) est nié par les dirigeants de la LPO pour qui les expertises faites pour les promoteurs sont une véritable manne leur permettant de s'entourer de nombreux permanents mais portant de sérieux doutes sur leur objectivité.

10-L'EOLIEN INDUSTRIEL EST NUISIBLE CAR TOUJOURS TROP PRES DES HABITATIONS

-Pour l'ADEME : « à 400 m (où même quelque fois 200 m) on entend plus rien ! » Or l'expérience sur le terrain montre que le son s'entend jusque dans certains cas à plus de 1500 m et que les infrasons se ressentent à beaucoup plus grande distance, provoquant maux de tête, dépressions, insomnies, etc. Ces derniers symptômes ne se décèlent évidemment pas lors d'une simple visite sur le site d'une centrale (voir « santé et éolien industriel » sur le site web www.ventdecolere.org). Que le lecteur se rende par exemple à **Plougras** en Bretagne et interroge les riverains (enfin, ceux qui n'ont pas encore fuit). Lorsque pendant le colloque de Caen, un riverain de la centrale de Sortosville est venu se plaindre qu'il ne dormait que quand le vent était dans une certaine direction, le promoteur a reconnu que cela n'arrivait que de façon rarissime et qu'on lui payerait des doubles vitrages (!).

Les nuisances sonores et infra sonores sont patentes sur de nombreux sites (Plougras, St Crépin, Avignonet, Pic du Merdelou, mont Tauch, Serre d'Oupia, Sallèle-Limousis, etc.

Il serait facile aux DDASS de faire des mesures sur des sites existants ou même s'ils manquent de temps et d'argent de faire une enquête auprès des riverains. Mais non, ils se contentent des données des promoteurs et des constructeurs de machine sans même s'assurer si ces machines respectent des normes européennes ou françaises.

-L'ADEME nie également la baisse de valeur des habitations des riverains. Faites le sondage suivant : « vous disposez d'un capital pour vous faire construire une maison pour y passer votre retraite, allez vous vous mettre à proximité d'une centrale éolienne ? » Les résultats de ce sondage vous prouveront l'existence de ce dommage important qui n'est jamais remboursé.

11-LES PROMOTEURS ET L'ADEME NE VEULENT PAS DE VERITABLE CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS

Pendant le colloque de Caen, l'ADEME et les promoteurs n'avaient que le mot de concertation à la bouche. En fait ils ont compris que dans un projet éolien il n'y a que 2 pierres d'achoppement : le maire et le préfet. Sur le terrain on se rend compte de la pression formidable exercée sur le maire par l'ADEME (et ses satellites) d'abord et les promoteurs ensuite. « La France s'est engagée... », Kyoto, il faut sauver la France des vilains émirs, des GES, des déchets radioactifs, on est retard par rapport à l'Allemagne, c'est « tendance », c'est le progrès, un monde propre pour vos enfants, c'est l'énergie du futur, il n'y a pas de nuisances du tout, on vous emmène voir une centrale,... Le promoteur reprend la même chose avec en plus : on fait des simulations de TP sur nos ordinateurs, il y aura des « mesures compensatoires » (de quoi ?), vous allez devenir un centre de tourisme industriel, pourquoi pas faire un musée de l'éolien, c'est la gloire et la richesse assurée pour le village, ... L'idéal c'est quand le projet peut être initié par les échelons supérieurs, SCOT ou communauté de commune ce qui entraîne une bien moindre réticence des maires.

Vis à vis de la population ? « il vaut mieux rester discret... problèmes de jalousie des villages voisins, ... dire que ce n'est qu'une étude et que cela n'engage à rien, etc. » A la limite une minuscule remarque dans un compte rendu du conseil municipal ou comme à Saint Crépin, le maire fait jurer le secret au conseil municipal (articles de la presse locale).

Résultat : quand les machines sont là avec leur cortège de nuisances, un sentiment de révolte légitime se fait dans la population.

Si les habitants se rendent compte qu'un projet est en route, soit qu'il y a eu des fuites, soit que le maire qui tient à la transparence et à la démocratie l'annonce aux habitants, il est souvent trop tard pour modifier le projet. C'est alors oui ou non, avec le plus souvent une association qui se forme pour s'opposer au projet.

Pendant le délai entre le dépôt de la demande de permis de construire et la fin de l'enquête publique, comment un habitant peut-il être informé ? L'ADEME, le promoteur, le maire et le préfet considèrent que c'est le rôle de l'enquête publique et que l'habitant n'a qu'à aller consulter l'étude d'impact faite par le promoteur consultable à partir du 1^{er} jour de cette enquête et écrire sur le registre prévu. Imaginez

l'habitant d'une petite commune rurale qui doit venir aux heures d'ouverture de la mairie, quelque fois passer devant le maire qui se tient à l'entrée (comme à Portel des Corbières), lire un document qui fait couramment 500 à 1000 pages, s'en faire mentalement une synthèse et rédiger un commentaire dont il sait qu'il sera immédiatement lu par le maire qui milite pour le projet. Le maire est souvent craint et respecté. Les habitants ont en très souvent besoin. Il exerce une pression sociale très forte. Dans une commune de l'Aude, un maire a carrément annoncé à un habitant : « si tu veux que ta mère trouve une place dans la maison de retraite, tu n'as pas intérêt à ce que je voie ton nom sur le registre contre les éoliennes ! » Si une association essaye de faire une réunion publique, souvent le maire lui refuse la salle et la réunion doit se faire dans le village voisin (comme en décembre 2004 à Champeau près de Melun) L'animateur du colloque de Caen a laissé entendre que « Vent de Colère ! » pourrait être subventionné par un grand groupe énergétique (il doit s'agir du nucléaire). Nous répondrons sans détour non et le SER qui est une de nos cibles comprend aussi bien AREVA que SHELL, TOTAL, BRITISH PETROLEUM, EDF, etc.) Mais nous, nous posons la question : « est-ce que des promoteurs pourraient avoir subventionné des maires ? »

12-LE GRAVE MANQUE DE SECURITE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL

Fin 2004, avec environ 500 MW tournant en France, on comptait déjà plusieurs accidents sérieux : Port la Nouvelle, Néviau, Boulogne-Portel, Dunkerque, Sallèle-Limousis, Montjoyer-la Valdaine.

Pour 14000 MW installé, on compte plusieurs centaines d'accidents en Allemagne, etc.

Le récent rapport du CGM (Conseil général des Mines) démontre que les machines installées en France ne répondent que très peu à des normes quelles soient AFNOR ou autres (européennes ou mondiales). L'ingénieur des Mines, au colloque de Caen a même raconté le cas d'un promoteur installant des machines sans paratonnerre près d'une raffinerie, ou le cas d'un autre rallongeant la longueur des pales sans imaginer les conséquences possibles, le cas d'un troisième mettant 150 kg de sable dans la nacelle pour essayer de diminuer le bruit...

Le préfet du Nord a évoqué la possibilité d'instaurer un périmètre de sécurité autour des machines. Compte tenu des distances atteintes par les morceaux de pales, par les blocs de glace dus au givre, etc., il est urgent que soit défini un **périmètre de sécurité entouré d'une barrière** empêchant les personnes de s'approcher à moins de 500 m. Or pour l'instant cela n'existe nulle part.

D'autre part, les effets des **infrasons** qui commencent à émerger de nombreuses études dans le monde entier, montre que les graves nuisances pour la santé doivent interdire des machines à moins de 5 km des habitations. Le ministère de la Santé devra être tenu responsable de ses nuisances s'il ne prend les mesures appropriées. En tout cas ce ne sera pas faute d'avoir été alerté (voir sur www.ventdecolere.org).

13-SONDAGES

90% des gens sont peu ou pas informés vis-à-vis de l'éolien industriel. Ils ont une **vision infantile de l'éolien industriel** : « à part le coût de la machine, c'est l'énergie du vent donc c'est gratuit. C'est une énergie propre sans déchets radioactifs. Chaque kWh éolien va remplacer un kWh nucléaire. Conclusion : il faut mettre le maximum d'éoliennes »

Tous les sondages vont peu prou se conformer à cette vision infantile sur laquelle surfe le lobby éolien (ADEME, promoteurs, etc.) aidé de puissants moyens médiatiques.

Ces sondages tendraient à démontrer fort sentiment positif vis-à-vis de l'éolien, sentiment qui serait le plus fort les zones où il y a des machines (Aude et Finistère) (!?). Si ces sondages ont un sens comment cela se fait-il que justement c'est en Bretagne et en Languedoc-Roussillon qu'il y a le plus d'associations qui luttent contre l'éolien industriel ? Nous dénonçons ces sondages comme totalement biaisés et comme une manœuvre supplémentaire de la propagande du lobby éolien. Ces sondages sont bien sûr largement cités dans les études d'impact. Si d'autres sondages doivent être fait faits, ils n'auront de valeur que si nous participons au choix et à la rédaction des questions, au choix des strates de populations et surtout que ces sondages soient faits **en fonction de la distance des machines de chaque centrale éolienne en fonctionnement**. On verra alors ce que pensent les habitants à moins de 400 m, entre 400 et 500 m, etc. jusqu'à 100 fois la hauteur en bout de pale. De tels sondages faits avec la participation des DDASS serviraient à l'établissement de distances minimales de précaution relativement aux nuisances habituelles de l'éolien industriel. Pour l'instant la Direction de la santé n'est pas en faveur de tels sondages, Pourquoi ?

Des sondages locaux (genre sondages d'initiative populaire ou consultations locales) ont été faits par des maires pour savoir si les populations riveraines étaient en faveur de projets éoliens à édifier à proximité de la commune. Résultats, les futurs riverains sont dans d'énormes majorités fermement opposés aux projets : **CHAMPEAUX(77) 12-12-04, 70% CONTRE, VALLERARGUES(30) 19-0-04, 79% CONTRE, MONTEILS(30) 18-04-04, 85% CONTRE**. Quand les maires (qui sont souvent très favorables aux projets) font des sondages sur des projets concrets qui risquent de modifier la qualité de la vie des riverains, ces derniers se prononcent sans appel !

14-L'EOLIEN INDUSTRIEL FREINE CONSIDERABLEMENT LE RECOURS AUX VERITABLES ENERGIES RENOUVELABLES

Les **économies d'énergie** sont un gisement très important d'énergie, utilisable **sans frais et sans nuisances**, tout de suite. Rien que la suppression de la veille sur téléviseurs, ordinateurs, etc.,

représente en gros l'équivalent d'un réacteur nucléaire (1000MW) marchant à 100% du temps soit l'équivalent de 4000 MW éoliens. La suppression d'une partie du gaspillage (éclairage inutile, chauffage électrique, etc.) doit absolument être dopée par les autorités.

Les énergies renouvelables intermittentes ne doivent absolument pas être utilisées à l'échelon industriel mais seulement en autoconsommation et quand elles ne fonctionnent pas on recourt à l'énergie traditionnelle : pompe à chaleur, solaire thermique, photovoltaïque, habitat bioclimatique, petit éolien, filière bois, etc. Essayer d'alimenter le réseau avec une énergie intermittente est profondément stupide et cher et ne fait qu'enrichir les promoteurs. Des énergies renouvelables non intermittentes (ou quasiment) existent et pourraient être développées rapidement à l'échelon industriel à condition de ne pas gaspiller des capitaux dans l'éolien industriel : Géothermie, Biomasse (malheureusement limitée en surface disponible utilisable), hydroliennes.

Les quelques 20 milliards d'euros gaspillés dans l'éolien industriel vont profiter principalement aux industriels étrangers au lieu de créer des emplois en France dans les autres énergies renouvelables.

14-L'ADEME⁴ S'EST COMPLETEMENT DEVOYEE

Déjà Birraux-Le Déaut⁵ (p.248 et suiv.) expliquent qu'il faut « **renforcer la transparence de l'ADEME et restaurer son pilotage par l'Etat** ». « **Il semble indispensable qu'une tutelle forte s'exerce pour la définition de la stratégie et le contrôle de l'activité de l'ADEME. ... Son activité dans le domaine des énergies renouvelables doit répondre à la stratégie décidée par les pouvoirs publics et non pas tenir lieu de stratégie nationale pour les énergies renouvelables ... Son action doit se placer au niveau requis, c'est à dire celui d'un établissement public dont l'action complète mais ne se substitue pas à d'autres modes d'intervention.** »

En fait il semblerait que depuis 2001 la situation ait très fortement empirée. Non seulement l'ADEME est persuadée que ce qu'elle préconise EST la politique de la France mais elle apparaît en fait comme **la branche française du département marketing et lobbying de l'EWEA** (European Wind Energy Association). Une telle situation est inacceptable et il est urgent que le gouvernement et les assemblées redressent la situation et rappelle fermement l'ADEME aux devoirs de sa charge.

On peut légitimement se demander pourquoi l'ADEME se conduit ainsi. L'explication la plus probable semble être la concentration très forte de militants antinucléaires farouches dont les ministres Voynet et Cochet ont persillé l'ADEME. Le Hors Série n°225 de Sciences et Vie explique qu'un pronucléaire ne sera jamais engagé à l'ADEME.

Les Khmers verts antinucléaires croient naïvement que l'éolien va pouvoir remplacer en tout ou (grande) partie, le nucléaire. Cela les placent dans une position quasi schizophrènes dans leur combat pour l'éolien industriel aux cotés d'AREVA, de SHELL, de BRITISH PETROLEUM, de TOTAL, d'EDF, etc. En fait ils préfèrent les gaz à effet de serre irréversibles aux déchets radioactifs.

15-CONCLUSION

- inutile car sans effet sur les émissions de GES
- polluant car régulé par du thermique produisant des GES
- taxant tous les français (usagers d'EDF et contribuables)
- ne servant qu'à enrichir outrageusement des promoteurs privés
- nuisible de façon multiple pour les riverains
- destructeur du patrimoine paysager et du tourisme
- dangereux
- ne créant pas d'emploi
- freinant la croissance
- dégradant la balance des paiements.

L'EOLIEN INDUSTRIEL FRANÇAIS EST UNE GIGANTESQUE ARNAQUE (qui, par les sommes en jeu, est de l'ordre de grandeur du Crédit Lyonnais).

Nous demandons d'urgence l'abrogation de l'arrêté Cochet qui est le seul et unique moteur de cette arnaque.

PB mai 2005

« Vent de Colère ! » a été fondé en septembre 2001 par une vingtaine d'associations de lutte contre l'éolien industriel. Début 2005 la Fédération Nationale « Vent de Colère ! » regroupe plus de 220 associations dans toute la France continentale et la Corse. Avec « Vent de Colère ! » luttent également les associations de défense du patrimoine : La Demeure Historique, Vieilles Maisons Françaises, Maisons Paysannes de France, la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux, la Ligue Urbaine et Rurale, la Sauvegarde de l'Art Français, la Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Remparts.

⁴ Prévarication : pour un fonctionnaire, manquement grave aux devoirs de sa charge.

⁵ « L'état actuel et les perspectives techniques des énergies renouvelables » AN n°3415 novembre 2001